Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 75 (1966)
Heft: 3

Artikel: Le rôle de la Croix-Rouge dans les pays en voie de développement
Autor: Warras, Kai J.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682965

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le rôle de la Croix-Rouge dans les pays en voie de développement

M. Kai J. Warras, secrétaire général de la Croix-Rouge finlandaise et président exécutif du Groupe consultatif du Programme de la Ligue pour le développement Croix-Rouge

La croissance progressive des collectivités qui, de petites cellules familiales qu'elles étaient à l'origine, se sont élargies pour englober un large ensemble parental, puis rassemblées en communautés tribales et enfin en nations, s'accompagne d'une plus large vision du monde et d'une extension du sens de la responsabilité. Le même sentiment de solidarité et de responsabilité commune qui, jadis, donnait leur unité à la famille et à la tribu s'est développé peu à peu, liant entre eux des êtres humains de plus en plus nombreux, voire une nation tout entière. Les peuples ont appris à recourir aux lois pour régler les controverses dont l'unique issue envisagée autrefois eût été la guerre et l'effusion de sang.

Les relations nouées entre les nations n'ont cependant pas atteint partout un stade de développement aussi avancé. Le sang, hélas, continue à couler, d'indicibles souffrances demeurent. Il est néanmoins en augmentation rapide dans le monde entier le nombre des êtres lucides qui, d'ores et déjà, se rendent compte que les générations montantes s'étonneront un jour devant le récit des guerres de notre temps et de leurs causes, comme nous nous étonnons des luttes tribales ou des guerres de religion qui ont ravagé le Moyen Age.

Chaque jour grandit la conscience du fait que, tous, nous appartenons à la même race humaine, que le but du progrès est le rapprochement de ses membres, et que chacun d'eux assume envers ses semblables une responsabilité indéniable.

Voilà plus d'un siècle déjà que la Croix-Rouge travaille à atteindre cet objectif, et c'est justement là l'une des raisons de l'attention toute spéciale qu'elle porte aujourd'hui aux nations et aux états de création récente. Au cours de la période de transition que ceux-ci traversent du fait de leur indépendance nouvellement acquise et dans la balance des forces au pouvoir, il leur est souvent difficile de comprendre que des ennemis eux-mêmes aient besoin les uns des autres et qu'une interdépendance générale lie entre eux tous les peuples. La Croix-Rouge s'efforce de voir plus loin, de voir en fonction de l'avenir et d'abréger le temps d'une inutile souffrance.

Le souvenir des humiliations de la sujétion, la crainte et la haine sont encore vivaces dans de nombreux pays. L'une des tâches les plus importantes de la Croix-Rouge est de créer des liens nouveaux de confiance et de compréhension mutuelles, d'éveiller la conscience d'une responsabilité commune entre les nations libres, entre les hommes et les femmes libres qui en sont membres.

Cette idéologie s'appuie sur des données rigoureusement réalistes. Les dimensions du monde, autrefois si vastes, semblent s'être rétrécies considérablement, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. Que nous le voulions ou non, la dure réalité nous oblige à ne jamais perdre de vue les problèmes de l'humanité tout entière.

Une collectivité dont les deux tiers manquent du nécessaire tandis que l'autre tiers regorge de biens dont il ne sait même pas que faire — c'est le cas de notre monde actuel — est malade. Si ce déséquilibre se produisait à l'intérieur d'un état quel qu'il soit, il serait à brève échéance générateur de catastrophes dont les conséquences pourraient être irréparables. Un gouvernement avisé s'efforce de prévenir une évolution aussi dangereuse en venant en aide aux régions en voie de développement et en tâchant d'établir une judicieuse répartition des biens grâce à une meilleure organisation de travail. C'est en effet la seule façon d'édifier une collectivité à la fois saine et robuste.

Avant que la situation ne se détériore dans des proportions irrémédiables, le genre humain a le devoir impérieux de trouver une solution à ses problèmes. Par son travail désintéressé, à caractère humanitaire, visant à répondre aux besoins les plus impératifs de l'homme, la Croix-Rouge a, dans cette optique, une œuvre de pionnier à accomplir.

C'est là le but pratique du Programme de Développement dont la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge est le promoteur; son activité tient compte dans une large mesure de l'avenir, où les problèmes qui se posent au monde seront encore plus inextricablement liés qu'aujourd'hui.

Le but à long terme de ce Programme de Développement est d'encourager la création de Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans tous les pays qui ont acquis récemment leur indépendance, ainsi que de fonder sur des bases solides leur organisation et leurs activités, comme d'ailleurs celles d'autres Sociétés plus anciennes dont, pour une raison quelconque, l'évolution n'a pas été aussi rapide qu'ailleurs. Conformément au Principe d'universalité de la Croix-Rouge, selon lequel les Sociétés nationales se doivent l'entraide, le Programme de Développement s'emploie à canaliser toutes les forces vives de la Croix-Rouge en vue d'une collaboration constructive, devant permettre l'expansion des quelque 70 à 80 Sociétés qui ont été ou sont actuellement créées dans les régions en voie de développement: en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

La Croix-Rouge est avant tout une organisation de secours et les statistiques prouvent que les catastrophes ayant nécessité une aide d'une ampleur internationale se sont produites jusqu'ici, pour la très grande majorité, dans les parties du monde situées de part et d'autre de l'équateur, là justement où sont situés pour la plupart les pays en voie de développement. Nous avons en conséquence le devoir, ceci est indéniable, de mettre sur pied dans cette région un système efficace d'intervention en cas de désastres. L'unique moyen d'y parvenir est de renforcer l'organisation et les activités des Sociétés nationales existant dans ces pays et de faire en sorte que les mesures à prendre pour pallier les effets des calamités éventuelles fassent partie intégrante du travail quotidien de la Croix-Rouge. En effet, une préparation dans l'abstrait est inutile car l'expérience a prouvé que, dans une organisation telle que la Croix-Rouge dont la base est le volontariat, la formation du personnel et sa préparation à « l'éventualité d'une intervention lors de calamités », ne suffisent pas à maintenir l'enthousiasme des membres, aussi actifs soient-ils.

Les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent agir en qualité d'organisation volontaire auxiliaire des services publics de leurs pays respectifs. Cette disposition figure dans les statuts de toutes les Sociétés; à l'origine, elle répondait à la nécessité de seconder les services médicaux des forces armées pour soulager les souffrances des soldats blessés ou malades. Il est évident qu'en temps de paix le rôle des Sociétés nationales consiste à apporter leur appui aux autorités nationales de santé publique et du bien-être social. Compris de cette manière, le rôle de la Croix-Rouge dans les pays en voie de développement revêt une infinité d'aspects.